

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 février 2018 à 8 h 30  
en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à  
Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 8 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Versement de la contribution annuelle à la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2018
4. Demande d'appui – LLio du Cégep de Rivière-du-Loup pose sa candidature pour devenir un Centre collégial de transfert des technologies en matière de pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN)
5. Entériner lettre d'appui à L'Accorderie de La Matanie – Présentation d'un projet à "S'approvisionner autrement : fruits et légumes, à l'année, pour tous!" de 100<sup>0</sup>
6. Annulation des intérêts sur comptes à recevoir à la fin de l'exercice financier 2017 – MRC de La Matanie / TPI de la MRC de La Matanie
7. Autorisation – Arrêt des procédures (constat #100391 805282517)
8. Optimisation des services de sécurité incendie – Adoption de la reddition de compte de l'aide financière accordée par le MAMOT
9. Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement, révisée le 6 février 2018
10. Arbitrage – dossier grief 2017-02 (1025) et grief 2017-01
11. Demandes de dons et commandites
12. Projet Héli-ski Chic-Chocs
13. Offre de service à Services-Québec – Entente pour le soutien au travail autonome (STA) pour l'année 2018-2019
14. Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM)
  - 14.1 Demande d'aide financière au 31 mars 2019 dans le cadre du programme Mobilisation-diversité du ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) 2017-2019
  - 14.2 Comité de gestion et de suivi
15. Renouvellement contrat d'entretien pour 3 ans du Palo-Alto (pare-feu)
16. Inforoute – améliorations 2018
17. Tourisme
  - 16.1 Autorisation signature – Entente avec la ville de Matane pour la gestion du Bureau d'accueil touristique
  - 16.2 Production et impression d'un guide touristique bilingue pour La Matanie

- 16.3 Adoption de la Politique de tarification pour les espaces publicitaires des outils promotionnels touristiques de la MRC de La Matanie
  - 16.4 Promotion du TNO de Rivière-Bonjour dans le Guide touristique 2018 de La Matanie
  18. Demande d'aide financière au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent pour le projet de mise en place du service L'ARTERRE par les MRC du BSL
  19. PGMR – Campagne de sensibilisation 2018 – Entériner demande à Emplois d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants
  20. Autorisation signature – Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE)
  21. Mise en place d'une Infolettre "Lisez La Matanie"
  22. Forum régional sur la mobilité durable et les changements climatiques, le 8 février 2018 à Rivière-du-Loup
  23. Table de concertation de la Zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie / Table élargie concernant la Filière des hydrocarbures et enjeux de l'eau, le 20 février 2018 à Gaspé
  24. Orientations et priorités 2018
    - 24.1 Infos – Synthèse des permis délivrés en vertu de la décision numéro 363649 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 2011-2017
    - 24.2 Infos – Plan de développement intégré de la rivière Matane
  25. Énoncé de vision stratégique
  26. Varia
  27. Période de questions
  28. Fermeture de la séance
- 

### **RÉSOLUTION 60-02-18**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 61-02-18**

#### **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent contribuent à parts égales au financement des activités de la Table des préfets;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la contribution a été prévu dans les prévisions budgétaires 2018 pour la partie attribuable aux fonctions législatives de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Rivière-du-Loup assume la gestion administrative de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, laquelle n'est pas une personne morale légalement constituée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le versement à la MRC de Rivière-du-Loup de la contribution annuelle 2018 de la MRC de La Matanie pour le fonctionnement de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, soit un montant de 1 250 \$

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 62-02-18**

### **APPUI AU *LIVING LAB EN INNOVATION OUVERTE (LLIO)* DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP DANS SA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE À TITRE DE CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES EN MATIÈRE DE PRATIQUES SOCIALES NOVATRICES (CCTT-PSN)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la direction générale du Cégep de Rivière-du-Loup à sa candidature pour devenir un Centre collégial de transfert des technologies en matière de pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN);

**CONSIDÉRANT QU'**avec son statut de CCTT-PSN, le Living Lab en innovation ouverte (LLio) deviendrait plus solide (financement de base au fonctionnement), plus accessible (intégration formelle dans le réseau des CCTT, accès à de nouveaux outils de financement pour lui, ses clients et ses partenaires) tout en demeurant l'outil d'exploration, de recherche et de transfert sur les leviers de l'innovation ouverte qu'il est déjà;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de la MRC accordent de l'importance aux démarches d'innovation nécessaires dans notre région, notamment dans les services publics, le milieu touristique et le secteur de l'énergie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie appuie le *Living lab en innovation ouverte (LLio)* du Cégep de Rivière-du-Loup dans sa démarche de reconnaissance à titre de Centre collégial de transfert des technologies en matière de pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN).

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 63-02-18**

### **ENTÉRINER LETTRE D'APPUI À L'ACCORDERIE DE LA MATANIE – PRÉSENTATION D'UN PROJET À "S'APPROVISIONNER AUTREMENT : FRUITS ET LÉGUMES, À L'ANNÉE, POUR TOUS!" DE 100°**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de L'Accorderie de La Matanie pour son projet "S'approvisionner autrement : fruits et légumes, à l'année, pour tous!" présenté auprès de l'organisme 100°;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de fiduciaire de la démarche COSMOSS, la MRC de La Matanie accueille favorablement cette initiative visant à renforcer le système alimentaire par l'implantation d'arbres fruitiers et de jardins de légumes accessibles à différents endroits en milieu urbain à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie reconnaît l'importance de l'implication citoyenne, notamment dans une logique d'éducation et de développement de saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement agricole de la MRC et permet de sensibiliser les gens à la provenance de leur alimentation, au gaspillage alimentaire et au développement de la consommation locale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif entérine la lettre d'appui transmise à L'Accorderie de La Matanie pour son projet "S'approvisionner autrement : fruits et légumes, à l'année, pour tous!" présenté auprès de l'organisme 100°.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 64-02-18**

**AUTORISATION – ARRÊT DES PROCÉDURES (CONSTAT #100391 805282517)**

**CONSIDÉRANT** le constat d'infraction #100391 805282517 est un cas d'exception;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice à la gestion financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'arrêt des procédures et renonce au 30 \$ d'amende pour le constat d'infraction #100391 805282517.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 65-02-18**

**OPTIMISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE MAMOT**

**CONSIDÉRANT** la reddition de compte de l'aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à la MRC de La Matanie dans le cadre du dossier Optimisation des services de sécurité incendie sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de ladite reddition de compte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** la reddition de comptes de l'aide financière accordée à la MRC de La Matanie dans le cadre du dossier Optimisation des services de sécurité incendie sur son territoire;

**DE** transmettre le document de reddition de comptes ainsi que la résolution d'adoption au MAMOT.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 66-02-18**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT, RÉVISÉE LE 6 FÉVRIER 2018**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 181-03-11 du Conseil de la MRC adoptant une politique de capitalisation et d'amortissement;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du document révisé transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif adopte la Politique de capitalisation et d'amortissement de la MRC de La Matanie, révisée en date du 6 février 2018;

**QUE** le document fasse partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 67-02-18**

#### **ARBITRAGE – DOSSIER GRIEF 2017-02 (1025) ET GRIEF 2017-01**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 720-12-17 relative à l'arbitrage du grief #4602-2017-02 (SCFP 4602-2017-1025);

**CONSIDÉRANT** le grief #4602-2017-01 déposé précédemment au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT** l'avis du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'effet qu'il met fin à la suspension des délais pour référer au grief 2017-01 et propose de l'inclure à l'arbitrage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif accepte d'inclure le grief 2017-01 à l'arbitrage du grief #4602-2017-02 (SCFP 4602-2017-1025) et mandate M<sup>e</sup> Jean-Jacques Ouellet pour représenter la MRC de La Matanie dans ce dossier.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 68-02-18**

#### **DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de sept demandes de dons et commandites, soit :

- Comité-emploi de La Matanie – Projet de développement d'un nouvel outil promotionnel (avatar) et Café de l'emploi au Cégep de Matane (22 mars 2018);
- Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) – Congrès au Riôtel de Matane (9 au 11 mai 2018);
- Cégep de Matane – Accueil de la finale régionale de l'Est-du-Québec de l'Expo-Sciences Hydro-Québec (16 au 18 mars 2018);
- Vire-Vent, espace-famille de La Matanie – Projet de parc intérieur favorisant le développement psychomoteur et l'activité physique chez les enfants;
- Centre de formation professionnelle (CFP) de la Commission scolaire des Monts-et-Marées – Cérémonie en hommage aux élèves finissants pour leur persévérance, performance et professionnalisme (27 avril 2018);
- Fonds Le Lotus Blanc – Spectacle-bénéfice pour le Fonds créé pour défrayer les coûts de déplacements des enfants malades;
- Club de Yacht de Matane – 5 à 7 des talents locaux (2<sup>e</sup> édition, été 2018);

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale de la MRC de La Matanie*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, via ladite politique :

- Comité-emploi de La Matanie – Projet de développement d'un nouvel outil promotionnel (avatar) et Café de l'emploi au Cégep de Matane : 500 \$ volet Partenariat et 2 000 \$ volet Innovation sociale;
- Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) – Congrès au Riôtel de Matane : 500 \$ volet Partenariat;
- Cégep de Matane – Accueil de la finale régionale de l'Est-du-Québec de l'Expo-Sciences Hydro-Québec : 250 \$ volet Partenariat;
- Vire-Vent, espace-famille de La Matanie – Projet de parc intérieur favorisant le développement psychomoteur et l'activité physique chez les enfants : 1 500 \$ volet Innovation sociale, sur présentation de pièces justificatives;
- Centre de formation professionnelle (CFP) de la Commission scolaire des Monts-et-Marées – Cérémonie en hommage aux élèves finissants pour leur persévérance, performance et professionnalisme : 500 \$ volet Partenariat;
- Fonds Le Lotus Blanc – Spectacle-bénéfice pour le Fonds créé pour défrayer les coûts de déplacements des enfants malades : 200 \$ volet Partenariat.

ADOPTÉE

Projet Héli-ski Chic-Chocs  
Les membres du comité sont informés du dossier et il est convenu de vérifier les options.

### **RÉSOLUTION 69-02-18**

#### **OFFRE DE SERVICE À SERVICES QUÉBEC – ENTENTE POUR LE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) POUR L'ANNÉE 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour le service aux travailleurs autonomes et le soutien des dossiers en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent de Services Québec a manifesté son intérêt pour conclure une nouvelle entente, pour le période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome (STA) avec la MRC de La Matanie dans une lettre datée du 19 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie souhaite poursuivre son implication de la mesure STA, laquelle participe à sa mission de soutien à l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a pris connaissance du Guide de présentation d'une offre de services 2018-2019 de Services Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente à conclure vise à supporter quatorze (14) projets d'entreprises présentés par au moins quatorze (14) promoteurs participant à la mesure STA;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant forfaitaire prévu pour chacun des participants est de 1 841 \$, pour un montant annuel total de 25 774 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de la proposition d'offre de services préparée par la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif autorise la transmission de la proposition d'offre de services préparée par la MRC de La Matanie en vue de la conclusion d'une entente de service avec Services Québec pour la mesure de Soutien au travail autonome (STA) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

**QUE** le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer l'entente de service à intervenir entre la MRC de La Matanie et Services Québec région Bas-Saint-Laurent;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, ou madame Nancy Desrosiers, directrice gestion financière, soient et sont autorisés à signer les demandes de versement.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 70-02-18**

#### **SANAM – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC de La Matanie jusqu'au 31 mars 2019 pour le projet « Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie »;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité, le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) invite les organisations admissibles à soumettre des demandes de financement pour des projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante en région;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes ou les municipalités qui ont déjà une entente avec le Ministère en vertu du Programme *Mobilisation-Diversité* peuvent aussi déposer un projet dans la mesure où ce dernier est complémentaire aux initiatives présentement soutenues dans l'entente en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation pour la MRC de contribuer financièrement à la même hauteur ou plus que le MIDI;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont informés de la volonté des partenaires de poursuivre le projet et leur implication financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie accepte la responsabilité du projet présenté;

**QUE** la MRC de La Matanie déclare être en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à transmettre la demande d'aide financière dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité et à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, représentent l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 71-02-18**

#### **SANAM – COMITÉ DE GESTION ET DE SUIVI EN VERTU DE L'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 433-07-17 désignant les membres du comité de gestion et de suivi en vertu de l'Entente 2017-2019 dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer une personne au sein dudit comité, suite aux résultats des élections municipales de novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner les personnes suivantes au comité de gestion et de suivi en vertu de l'Entente 2017-2019 dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) :

- madame Fanny Allaire-Poliquin, chargée de projet SANAM;
- madame Line Ross, directrice générale de la MRC, ou en son absence madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière;
- monsieur Denis Santerre, préfet de la MRC.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 72-02-18**

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN POUR 3 ANS DU PALO-ALTO (PARE-FEU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie assure la sécurité des données transitant sur l'Inforoute du Bas-Saint-Laurent de son territoire en bloquant les menaces de sécurité et les sites Internet dont le contenu est inapproprié;



**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer le bon fonctionnement de son pare-feu la MRC doit maintenir à jour ses contrats d'entretien informatique, notamment les bases de données virales et les adresses URL inappropriées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une soumission pour 3 ans de 6 377,58 \$, plus les taxes applicables, de Satori Interréseutage inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le renouvellement des contrats d'entretien du Palo-Alto PA-500 au coût de 7 332,62 \$, incluant les taxes, pour une durée de 3 ans auprès de la compagnie Satori Interréseutage inc.;

**D'autoriser** le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, à signer les documents et faire les suivis des contrats d'entretien informatique.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 73-02-18**

#### **INFOROUTE – AMÉLIORATIONS 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres se font présenter un projet de modernisation, incluant l'ajout d'équipements pour constituer un réseau de stockage fiable et redondant (deux Synology NAS RS818+, neuf disques Western Digital de 9 To, connecteurs) ainsi que l'achat en association avec les MRC de La Mitis et de La Matapédia d'un commutateur de réserve pour palier à d'éventuelles déficiences;

**CONSIDÉRANT** les coûts estimés pour ce projet, avant taxes, sont évalués à 7 320 \$ pour les équipements de stockage et à 600 \$ pour le commutateur;

**CONSIDÉRANT** le budget prévu pour l'achat d'équipement au montant de 6 940 \$ pour 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l'achat auprès d'Insight des équipements susmentionnés pour le développement d'un réseau de stockage au coût approximatif de 7 320 \$ avant taxes;

**QUE** le comité administratif autorise l'achat par la MRC de La Matapédia d'un connecteur de réserve pour les besoins des MRC de La Mitis, de La Matanie et de La Matapédia au coût approximatif de 600 \$;

**QUE** le surplus non affecté soit utilisé pour financer les sommes excédentaires au projet non prévues aux prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 74-02-18**

#### **TOURISME – AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA VILLE DE MATANE POUR LA GESTION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, SAISON ESTIVALE 2018**

**CONSIDÉRANT QU'**un Bureau d'accueil touristique (BAT) est implanté au Phare de Matane lequel appartient à la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1) et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permettent respectivement à la MRC de La Matanie et à la ville de Matane de convenir d'une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les saisons touristiques 2015, 2016 et 2017, la MRC de La Matanie et la ville de Matane ont conclu une entente confiant la gestion du Phare à la MRC aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un BAT;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonctionnement normal du BAT nécessite le partage d'employés entre la MRC de La Matanie, le Sentier International des Appalaches (SIA) et Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art);

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Phare inclut également le partage des locaux entre les organismes susmentionnés ainsi que Lire la Mer;

**CONSIDÉRANT QUE** pour continuer à opérer le BAT et assumer la coordination des activités la conclusion d'une nouvelle entente entre la MRC et la Ville est requise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** demander à la ville de Matane de conclure une nouvelle entente pour la gestion du Phare de Matane inspirée de la précédente entente;

**D'**autoriser la conclusion d'une entente avec la ville de Matane afin d'encadrer la gestion du Phare de Matane par la MRC de La Matanie aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un BAT pour la saison estivale 2018;

**D'**autoriser le préfet, monsieur Denis Santerre, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 75-02-18**

#### **TOURISME – PRODUCTION ET IMPRESSION D'UN GUIDE TOURISTIQUE BILINGUE POUR LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie publie un guide touristique officiel, lequel est tiré à 12 500 copies;

**CONSIDÉRANT** la soumission de TC Média au montant de 11 100 \$, plus les taxes applicables, laquelle entreprise a réalisé les guides 2015, 2016 et 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas lieu de demander une deuxième soumission pour éviter la création d'un guide concurrent et réduire l'effort de coordination par la personnel de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'**accepter la proposition de TC Média au coût de 11 100 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 76-02-18**

### **TOURISME – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES ESPACES PUBLICITAIRES DES OUTILS PROMOTIONNELS TOURISTIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie offre des espaces publicitaires dans ses outils de promotion touristique pour les entreprises de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie entend indexer de 2 % sa tarification de l'année 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** la politique de tarification suivante :

<b>POLITIQUE DE TARIFICATION – SAISON TOURISTIQUE 2018-2019</b>	
<b>Guide touristique officiel</b>	<b>Coûts avant taxes</b>
Publicité 1/4 page	409 \$
Publicité 1/2 page	583 \$
Publicité 1 page	955 \$
Publicité C2 (couvert intérieur)	1 400 \$
Publicité C3 (couvert arrière)	1 400 \$
<b>TourismeMatane.com</b>	
Îlot publicitaire annuel sur TourismeMatane.com	371 \$
<b>Bureau d'accueil touristique</b>	
Dépliants promotionnels (membres de l'ATR Gaspésie, OSBL et annonceurs Guide ou Web)	Gratuit
Dépliants promotionnels (autres)	48 \$
Affiches (max. de 5 affiches promotionnelles)	58 \$
Menu de restaurant pour consultation	68 \$
<b>Mix-Médias (Guide touristique officiel et TourismeMatane.com)</b>	
1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	674 \$
1/2 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	849 \$
1 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 167 \$
C2 (couvert intérieur) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 613 \$
C3 (couvert arrière) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 613 \$
Section offre hivernale: 1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	424 \$
<b>Promotion</b>	
Rabais aux nouveaux annonceurs	50 \$

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 77-02-18**

### **TOURISME – PROMOTION DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR DANS LE GUIDE TOURISTIQUE 2018 DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite faire connaître le potentiel récréotouristique des Chic-Chocs et des municipalités forestières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation du TNO de Rivière-Bonjour au financement du Guide touristique officiel de La Matanie pour un montant de 2 122 \$.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 78-02-18**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT POUR LE PROJET DE MISE EN PLACE DU SERVICE L'ARTERRE PAR LES MRC DU BSL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 640-11-17 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la mise en place du service de L'ARTERRE par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent travaillent à l'implantation du projet d'une façon uniforme et équitable pour chaque MRC, laquelle est conditionnelle à l'obtention d'un financement du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC doivent investir une mise de fonds équivalente à 20 % du coût du projet, soit 107 501 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les huit MRC du Bas-Saint-Laurent disposent d'un Fonds éolien régional pouvant servir à appuyer des projets collectifs ayant un impact sur l'ensemble de la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** demander au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent de contribuer au projet L'ARTERRE par l'entremise du Fonds éolien régional BSL pour un montant de 107 501 \$, soit 20 % des coûts prévus, sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 79-02-18**

#### **PGMR – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 2018 – ENTÉRINER DEMANDE FINANCEMENT À EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA POUR L'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS**

**CONSIDÉRANT** le besoin de ressources pour mener à bien la participation de la MRC de La Matanie à la Campagne ISÉ : information, sensibilisation et éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans la MRC de La Matanie, été 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** la demande d'aide financière présentée au nom de l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de La Matapédia dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 80-02-18**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – PROGRAMME DE SANTÉ SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (PSSE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction de la Santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent a retenu la MRC de La Matanie pour l'élaboration d'un programme de santé spécifique à l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** les professionnels du CISSS ont visité et rencontré le personnel de la MRC en 2017 et ont présenté le PSSE au comité de santé et sécurité (CSS) de la MRC en février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du PSSE;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise les représentants du CSS, messieurs Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement, et Jonathan Fortin, adjoint technique en évaluation foncière, à signer le PSSE 2018-2023 au nom de la MRC de La Matanie, laquelle s'engage à réaliser les interventions planifiées.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 81-02-18**

#### **MISE EN PLACE D'UNE INFOLETTRE "LISEZ LA MATANIE"**

**CONSIDÉRANT** la présentation d'un projet d'infolettre aux membres du comité administratif destinée à faire connaître l'organisation et les services offerts par la MRC de La Matanie, laquelle est intitulée « Lisez La Matanie »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'infolettre sera transmise par courriel au format PDF, conformément aux dispositions légales antipourriels (système d'abonnement);

**CONSIDÉRANT QUE** l'infolettre sera diffusée sur une base saisonnière (quatre parutions par année);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise la création d'une infolettre « Lisez La Matanie »; en vue d'une première parution à l'hiver 2018.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 82-02-18**

#### **FORUM RÉGIONAL SUR LA MOBILITÉ DURABLE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LE 8 FÉVRIER 2018 À RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de la démarche « Par notre PROPRE énergie », le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), en partenariat avec le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL), organise un Forum régional sur la mobilité durable et les changements climatiques, le 8 février 2018 à Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité orientera les futurs travaux de la Table régionale sur la réduction de la consommation de pétrole sur la base du plan d'action régional 2013-2020 de réduction de la dépendance au pétrole dont les axes principaux sont :

- Transport des personnes;
- Transport des marchandises;
- Aménagement du territoire et urbanisme;
- Chauffage des bâtiments résidentiels, institutionnels et commerciaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de messieurs Denis Santerre, préfet, et Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, Forum régional sur la mobilité durable et les changements climatiques, le 8 février 2018 à Rivière-du-Loup ainsi que le remboursement de leur frais de séjour, de repas et de déplacement.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 83-02-18**

#### **TABLE DE CONCERTATION DE LA ZONE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE / TABLE ÉLARGIE CONCERNANT LA FILIÈRE DES HYDROCARBURES ET ENJEUX DE L'EAU, LE 20 FÉVRIER 2018 À GASPÉ**

**CONSIDÉRANT** le dépôt prochain des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) relatives au développement des hydrocarbures;

**CONSIDÉRANT** la participation de monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, au comité de réflexion de la FQM sur le renouvellement des OGAT;

**CONSIDÉRANT QUE** la Gaspésie possède une expérience relative à la présence de développement pétrolier et gazier à proximité des territoires habités;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Olivier Banville représente la MRC de La Matanie sur la Table de concertation du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG);

**CONSIDÉRANT QUE** le CENG organise un échange sur la filière des hydrocarbures et les enjeux de l'eau à Gaspé, le 20 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise monsieur Olivier Banville à participer aux travaux de la table de concertation du CENG, le 20 février prochain à Gaspé, et autorise le remboursement de ses frais de déplacements, de repas et de séjour.

ADOPTÉE

<p>Orientations et priorités 2018 Les membres du comité administratif et de la direction échangent sur les projets et priorités pour la planification des mandats et de l'utilisation des ressources.</p>
---

Infos – Synthèse des permis délivrés en vertu de la décision numéro 363649 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 2011-2017

Infos – Plan de développement intégré de la rivière Matane.  
Messieurs Olivier Banville et Félix Mathieu-Bégin informent les membres du comité de l'avancement du dossier.

### **RÉSOLUTION 84-02-18**

#### **ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE – RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la MRC de La Matanie n'a pas d'énoncé de vision stratégique et que son plan d'action pour l'économie et l'emploi couvrait la période 2011-2015;

**CONSIDÉRANT** la réorganisation complète des services de développement suite à l'abolition du CLD de La Matanie et de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit qu'une MRC doit maintenir en vigueur un énoncé de vision stratégique, lequel doit minimalement inclure des volets économique, social, environnemental et culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration d'un énoncé de vision stratégique nécessite des activités de consultation, lesquelles peuvent également profiter à diverses initiatives sectorielles et à la préparation d'une stratégie de marketing territorial;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil, la direction, les professionnels et les organismes partenaires de la MRC peuvent contribuer à une démarche pour le développement d'une vision et d'un plan de développement stratégiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC :

**QUE** l'élaboration d'un énoncé de vision stratégique soit entreprise en 2018;

**QUE** le service de l'aménagement et de l'urbanisme, conjointement avec le service de développement local et régional, soit mandaté pour soumettre un plan de travail et travailler sur l'énoncé de vision stratégique;

**QUE** la réalisation de l'énoncé de vision stratégique inclut également une réflexion sur l'attractivité de La Matanie et ses outils de marketing territorial.

ADOPTÉE

M. Jérôme Landry quitte à 11 h 05.

**VARIA**

---

**RÉSOLUTION 85-02-18**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 11 h 10.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet  
Denis Santerre

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
Denis Santerre*